



The Mountain Basket Camp (Août 2023)



Questions fréquentes

1 - Quand sera validée mon inscription ?

Votre inscription sera validée définitivement par l'envoi du dossier et le paiement du stage avant la date butoir (1^{er} juillet).

Il vous faut obligatoirement :

- Signer l'attestation Responsabilité Civile Individuelle Accident
- Signer l'autorisation de droits à l'image
- Signer l'autorisation de transports
- Remplir la fiche individuelle
- Remplir la fiche sanitaire de liaison
- Signer l'attestation de lecture du règlement
- Effectuer les paiements par chèques ou chèques vacances

Vous recevrez un mail du club vous confirmant l'inscription définitive de votre enfant au stage

2 – Où doit-on déposer le dossier d'inscription ?

Vous devrez remplir correctement tous les documents et nous les retourner sous pli suffisamment affranchi (ou le déposer directement) à l'adresse suivante :

Chez Mr DEBERDT
THE MOUNTAIN BASKET CAMP
14 RUE DES MESANGES
44620 LA MONTAGNE

3 - Que comprend le prix du séjour ?

Le prix du séjour comprend :

- L'hébergement en pension complète (du déjeuner du premier jour jusqu'au petit déjeuner du dernier jour)
- L'encadrement
- Toutes les activités basket et les éventuelles sorties
- Le trajet A/R entre la salle Saint Exupéry et le lieu du camp aux Sables d'Olonne

Ne sont pas inclus :

- L'argent de poche

Toute prestation non utilisée (transport, hébergement, annulation partielle du séjour, etc.) ne donne pas lieu à un remboursement.

4 – Puis-je annuler la participation de mon enfant au stage ?

Voici les dispositions générales, en cas d'annulation par le stagiaire :

- 30 jours à 7 jours avant le début du stage : conservation de l'acompte (134€)
- 7 jours au début du stage : la totalité du montant sera due

5 - Quels sont les moyens de paiement ?

Les paiements se font par chèque bancaire ou chèque vacances exclusivement

6 - Peut-on régler en plusieurs fois ?

Vous pouvez choisir de payer en :

- 1 fois. Le chèque de 400€ sera encaissé à réception du dossier
- 3 fois : 1 chèque d'acompte de 134€ encaissé à réception du dossier. 2 chèques pour le solde de 133€ chacun encaissés les 2 mois suivants.

7 - Si mon enfant est malade ou a un accident, comment cela se passe t-il ?

Pour les « petits bobos », l'animateur/animatrice désigné(e) comme Assistant(e) Sanitaire (titulaire de la formation aux premiers secours), dispose d'une trousse à pharmacie et dispense les premiers soins.

Passé cette situation ou au moindre doute, l'enfant est conduit chez le médecin et vous serez contacté. Tous les soins sont notés sur un registre d'infirmerie et suivis.

En cas d'accident plus grave, l'enfant est conduit chez le médecin, à l'hôpital le plus proche, et les dispositions appropriées (hospitalisation, intervention, etc.) sont prises par le directeur, **à conditions que la Fiche Sanitaire soit signée** (complétez-la le plus précisément possible). Vous en serez bien évidemment informés aux numéros indiqués sur la fiche individuelle.

Le responsable légal du participant s'engage à rembourser au directeur, dès la fin du séjour, l'intégralité des frais médicaux avancés (honoraires, radios, médicaments, ambulance, etc.), sur présentation des justificatifs.

8 - Mon enfant a un traitement à suivre pendant le séjour ?

Lors d'un séjour, la possession de médicaments par un participant est interdite (y compris l'automédication)

Si votre enfant est sous traitement médical, vous devez :

- L'indiquer sur la fiche sanitaire,
- Le signaler au directeur le jour du départ,

Et remettre les médicaments avec la COPIE DE L'ORDONNANCE au directeur le jour du départ.

Pendant le séjour, l'Assistant(e) Sanitaire (titulaire de formation aux premiers secours), administrera le traitement et notera les soins sur le registre d'infirmerie.

9 - Faut-il remettre le carnet de santé ?

Non. Le carnet de santé doit être conservé par la famille. Reportez sur la Fiche Sanitaire tous les renseignements nécessaires : vaccins, antécédents, allergies, précautions particulières, etc.

Obligatoire : agraffer à la fiche sanitaire, une photocopie des pages des vaccinations

10 - Puis-je amener mon enfant directement sur le lieu du séjour ?

Le départ se fait de La Montagne mais exceptionnellement, vous pouvez déposer votre enfant directement au centre de vacances. Nous vous demandons de le signaler au directeur avant le séjour et de respecter les horaires. Ceci ne donne lieu à aucune remise.

11 - Combien donner d'argent de poche ?

L'argent de poche n'est pas indispensable, pendant le séjour.

Les stagiaires seront très pris par les activités et auront peu d'occasions de dépenser.

Vous pouvez toutefois prévoir 10 à 20 € pour une dépense occasionnelle.

12 - Qui encadre les séjours ?

Tout d'abord, nous sommes convaincus que c'est « l'équipe » qui fait la réussite d'un séjour, avant le lieu, la météo ou même les activités...

En effet, nos animateurs et directeurs compétents, dynamiques, souriants, attentionnés, plein de bon sens, qui considèrent l'animation comme une passion et souvent de manière financière désintéressée, apportent un vrai plus au séjour et permettent aux enfants d'oublier les petits désagréments qui pourraient survenir.

C'est pourquoi, alors que la réglementation impose 1 animateur pour 12 enfants, nous avons fait le choix d'un encadrement renforcé :

- 1 animateur pour 7 à 8 enfants environ. Cela permet à l'équipe d'être davantage présente et d'avoir un meilleur suivi des enfants et aussi plus de souplesse d'organisation pendant le séjour.

13 - Les repas ?

Le séjour se déroule en pension complète (à compter du déjeuner du 1er jour et jusqu'au petit déjeuner du dernier jour) soit 3 repas par jour : petit-déjeuner, déjeuner et dîner. Le club rajoutera les goûters

Les repas sont pris à table avec un adulte par groupe de 8.

Horaires de début des repas :

- Petit déjeuner 7h30/8h30,
- Déjeuner 12h00/12h30
- Dîner : 19h00/19h30.

14 - Comment s'organise la vie quotidienne et les enfants y participent-ils ?

Chaque participant au séjour, enfant ou adulte, s'engage à respecter les personnes et les biens qui l'entourent ainsi que les règles élémentaires de bonne conduite nécessaires à la vie de groupe.

Pour ce qui est de la vie quotidienne, les **Montagnards Basket** ont choisi de rendre les enfants et ados acteurs de leurs vacances et non d'être de simples consommateurs. C'est pour cela qu'en principe et selon les possibilités, ils participeront à l'élaboration des règles de vie, mais aussi aux temps calmes, aux veillées, etc. Tous ces moments qui font d'un séjour un moment de partage et de convivialité !

Une attention particulière sera aussi portée sur l'hygiène (toilette, douche, brossage des dents, etc.) et au rangement des chambres.

N'hésitez pas à contrôler la trousse de toilettes.

15 - Le linge pourra t-il être lavé ?

Pour les séjours d'une semaine, nous ne prévoyons pas de lavage. Vous devez donc prévoir assez d'affaires de rechange pour la totalité du séjour (mais sans exagérer ! Ne les surchargez pas).

Utilisez l'exemple de trousseau joint à ce document.

Pensez qu'il y aura des activités physiques tous les jours, il faut donc des tenues adaptées à ces moments spécifiques.

Pensez à un sac à linge sale !

16 - Puis-je être sûr(e) qu'aucune affaire ne sera perdue, volée ou cassée ?

Non, c'est impossible. Malgré tous nos efforts, nous ne pouvons pas vous garantir que rien ne sera perdu, volé ou cassé. Donc pas d'objets de valeur ou de vêtements de marque.

Le séjour est une parenthèse dans la vie de votre enfant et il vaut mieux qu'il n'amène rien dont la disparition serait regrettable. Nous ne saurions être tenus pour responsables de la disparition ou la casse d'objets personnels.

Vous le savez, lorsqu'ils sont occupés, les enfants ne se soucient guère de leurs affaires et même s'il nous appartient de les inciter à y faire plus attention, il arrive que dans l'effervescence d'un jeu ou d'une veillée, ils laissent traîner des affaires ici ou là ; nous ne pouvons les rendre à leur propriétaire que si elles sont correctement marquées (feutre indélébile sur les étiquettes existantes !).

Les enfants, dans le contexte d'un groupe, reconnaissent très difficilement leurs affaires !

17 - Peut-on joindre les enfants pendant le séjour et comment avoir des nouvelles ?

Les séjours en centre de vacances sont, pour les enfants et les ados, des moments privilégiés de vie en groupe, de partage qui doivent représenter une coupure avec la famille. Malgré tout, il n'est pas envisageable de couper toute communication... mais choisissons de parler du groupe au lieu de chaque individu (s'il y avait un problème, le directeur vous contacterait bien sûr).

Pour avoir des nouvelles du groupe pendant le séjour :

- Consultez la page facebook dédiée aux photos et commentaires sur la vie du camp en temps réel,
- Le numéro du directeur vous sera communiqué pour appeler en cas d'urgence.

18 - Le téléphone portable est-il autorisé pendant le séjour ?

Un téléphone peut se casser, se perdre, être volé, tomber en panne... et nuit aux échanges sur place, donc il n'est pas le bienvenu sur nos séjours.

Cependant, ils peuvent très exceptionnellement être autorisés et l'utilisation sera encadrée en accord avec les jeunes pour la durée du séjour.

En cas de perte, vol ou dégradation, les responsables de l'encadrement et l'organisateur du stage ne pourront être tenus pour responsables.

19 - Les jeunes auront-ils du temps libre ?

Par « temps libre », nous distinguons deux choses :

- Les moments entre les activités ou après les repas qui sont consacrés au repos, aux jeux de société, etc.
- Le stage étant basé sur la pratique du basket, le groupe sera cantonné sur le centre et les jeunes resteront sous la responsabilité des encadrants.

Aucun jeune ne quittera le centre sans être accompagné.

20 - Les jeunes ont-ils le droit de fumer ou de consommer de l'alcool ou des drogues ?

L'usage de drogue, alcool, tabac ne sont pas autorisés pendant la durée du stage et interdits sur le centre (règlement).

Si un participant devait être un fumeur régulier, les parents auraient l'obligation de le signaler avant le départ au directeur du séjour.

21 - Respect et discipline ?

Le directeur du stage et son équipe seront responsables de la discipline et auront la charge de faire appliquer les mesures disciplinaires adaptées au degré de la faute commise.

En cas de mauvais comportement ou de non respect des consignes, un participant pourrait être renvoyé. Dans ce cas, le directeur de séjour contactera directement les parents qui devront venir chercher leur enfant au centre le plus tôt possible.

En cas de dégradation volontaire des installations mise à disposition, les parents du stagiaire responsable devront rembourser l'intégralité des dégâts.

Le trousseau (indicatif)

- Sous vêtements pour 7 jours
- 1 survêtement
- 5 shorts
- 5 tee-shirts
- 1 paire de basket spécifique (pour la salle)
- 1 paire de chaussures pour les déplacements
- 1 paire confort (type claquette)
- 2 sweats (pull)
- 6 paires de chaussettes
- tenue chaude pour le soir
- un manteau imperméable
- pyjama
- nécessaire de toilette (complet)
- serviette de toilette + serviette de plage
- maillot de bain
- lunette de soleil + casquette
- crème solaire
- 1 gourde (1 L)